

COMITE DE QUARTIER



# CHARTRE CITOYENNE

Ville de  
**RONCHIN**

[comitesdequartier@ville-ronchin.fr](mailto:comitesdequartier@ville-ronchin.fr)

Site de la Ville : [www.ville-ronchin.info](http://www.ville-ronchin.info)

# CHARTRE CITOYENNE

## Comment bien vivre ensemble

Cette charte a été réalisée afin de contribuer au « mieux vivre ensemble », pour que chacun puisse prendre à son compte tout ou partie de ce document pour favoriser les relations entre voisins et citoyens de la commune.

### Art. 1 : La Propreté est l'affaire de tous



A – Je veux ma ville propre, parce que je veux contribuer à soigner ma planète, donc je jette les papiers, les emballages, les canettes, les mégots, les chewing-gums .... dans les poubelles, tout en favorisant le tri sélectif.



Mémo :

- Je n'oublie pas de sortir la poubelle la veille au soir à partir de 18h, et je la rentre le jour du ramassage.
- Je me rappelle aujourd'hui que, pour les encombrants, je vais à la déchèterie ou je contacte Esterra pour convenir d'un rendez-vous de passage (0800 203 775 services & appel gratuits depuis un poste fixe).



B – J'aime me balader sur des trottoirs propres :

- J'entretiens régulièrement mon trottoir et mon fil d'eau (caniveau),
- Je ramasse les feuilles mortes, je déblaye la neige et je sale lorsqu'il y a du verglas (Attention : le poivre ne fonctionne pas).

\* se référer au règlement sanitaire départemental



Mémo : Zut !!! Je pensais que c'était à la Mairie de le faire....Eh ben ! Non !!



C – J'aime mon « toutou ». Lorsque je le ballade, j'ai toujours un sac dans ma poche pour ramasser la « production » de mon chien !



Mémo : Je repère les distributeurs de sachets. Actuellement dans mon quartier, je les retrouve :

- Au croisement de la rue de Seclin et de la rue de Lesquin
- A l'entrée, au milieu et à la fin du chemin d'Esquermes.

## Art. 2 : Des liens de bon voisinage.



A – Pour une bonne entente, je tonds ma pelouse en prenant soin de ne pas gêner mon voisin.



Mémo : Je peux tondre tous les jours à des heures raisonnables mais le dimanche uniquement de 10H00 à 12h00, le reste de la journée c'est interdit. (Arrêté municipal n° 04/722)



B – Je veille à ce que ma haie ne soit ni trop haute, ni trop large



Mémo : Et en plus, ça ramène du soleil dans mon jardin et sur les trottoirs, ça facilite le passage des piétons, des poussettes et personnes à mobilité réduite.

## Art. 3 : Nuisances sonores



A – J'aime recevoir mes amis sans gêner le voisinage. Si je sais que la fête sera un peu bruyante, j'en informe mes voisins préalablement. et je fais particulièrement attention à partir de 22h.



Mémo : Je respecte mes voisins.  
Je peux même penser à les inviter !



B – J'aime bricoler et je réalise mes travaux à des horaires adaptés pour favoriser les relations avec mes voisins, surtout si j'utilise des outils bruyants.



Mémo : Si je suis un bricoleur « du dimanche », je demande un coup de main à mon voisin.



C – pour le bien être de mon chien, j'évite de le laisser aboyer toute la journée, que ce soit dans la maison ou dans le jardin.



Mémo : Mon voisin sera content et mon « toutou » aussi.

#### Art. 4 – Circulation pour le respect de tous



A – Je suis un bon conducteur car je suis responsable de ma vitesse :

- Dans les zones 30,
- Les lotissements,
- Les chemins et voies étroites,
- A l'approche des écoles et des passages protégés.



Mémo : Zone 30 veut dire que je roule MAXI à 30 km/h, quand le sens est interdit.... C'est interdit ; et les couloirs de bus sont réservés aux .... Bus.



B – Je gare mon véhicule hors des trottoirs parce que je pense aux mamans, aux assistantes maternelles et leurs poussettes, mais aussi aux personnes à mobilité réduite.



Mémo : Et si je dois me garer plus loin, cela me permettra de faire de la marche.... Vive le sport !!!



C – Je prends le temps de déposer mon enfant à l'école en me garant plus loin. Ces 5 minutes sont importantes tant pour lui que pour moi.



Mémo : Non au « School Drive » ou « Dépose-minute » !!!!!

En respectant tout cela, je me dis qu'il en faut peu pour être heureux !!!!!..... à Ronchin.



Ces recommandations se basent sur des arrêtés municipaux, le règlement sanitaire départemental et sur des textes de lois, mais c'est surtout du bon sens.

**CHARTÉ ÉLABORÉE PAR LE COMITE DE QUARTIER DU CHAMP DU CERF**